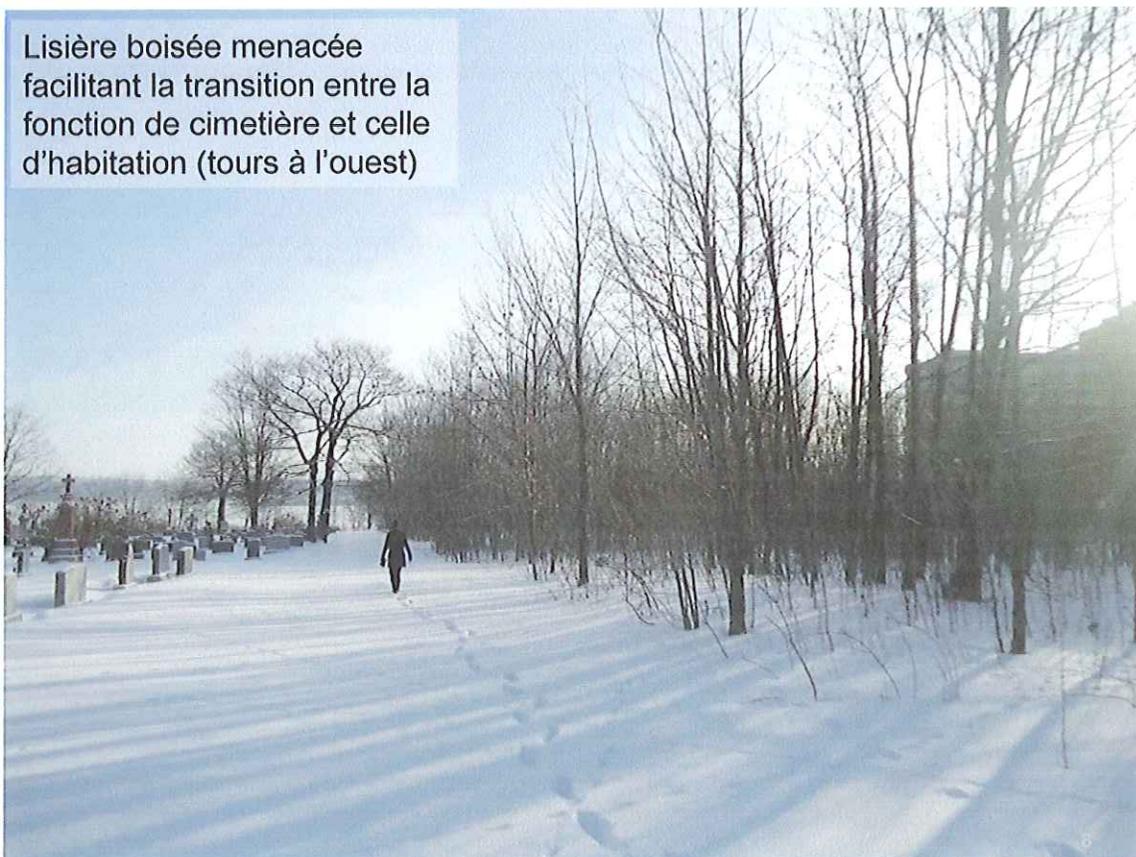




Boisé écran/structurant menacé

Panoramas, paysages, havre de paix et de recueillement = valeurs fondamentales d'un cimetière dans un arr. historique (Étude de caractérisation de l'AHS, CBCQ, 2004)

Lisière boisée menacée
facilitant la transition entre la
fonction de cimetière et celle
d'habitation (tours à l'ouest)

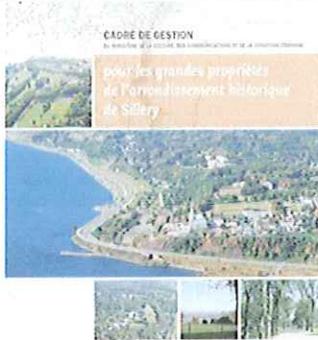




Tours d'habitation

Le boisé mitoyen du cimetière Saint-Patrick, à la limite des tours d'habitation de l'avenue du Maire-Beaulieu, joue un rôle essentiel par une transition entre deux fonctions distinctes.

11



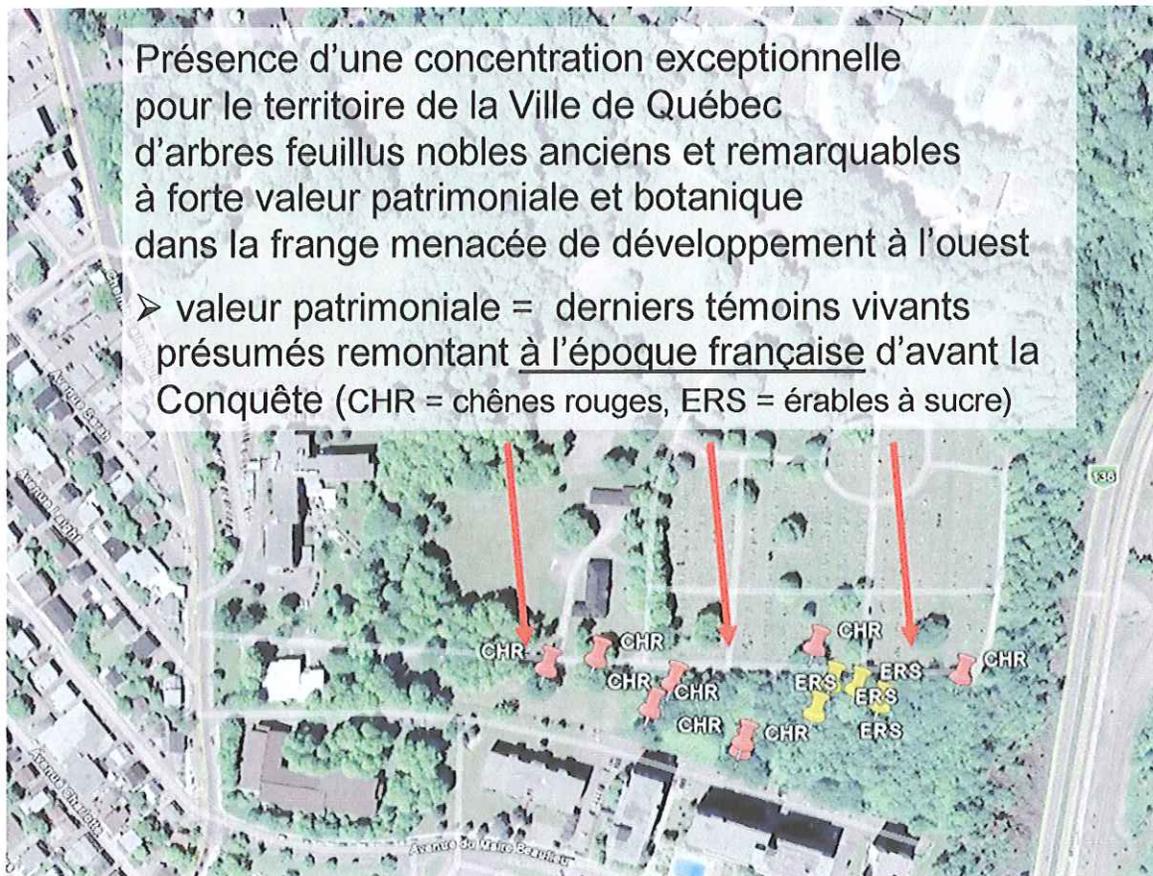
Reproduction du bas de la page 11 du
Cadre de gestion du MCCC
avril 2010

Québec

9

Présence d'une concentration exceptionnelle pour le territoire de la Ville de Québec d'arbres feuillus nobles anciens et remarquables à forte valeur patrimoniale et botanique dans la frange menacée de développement à l'ouest

- valeur patrimoniale = derniers témoins vivants présumés remontant à l'époque française d'avant la Conquête (CHR = chênes rouges, ERS = érables à sucre)





Érable à sucre BdeC
• 0.60 m de diamètre
• âge = 170 ans min. (2010)



Chêne rouge BdeC
• 0.80 m de diamètre
• âge = 220 ans min. (2007)

Disponibilité de deux comparables à moins d'un km pour inférer l'âge suite à des abattages curatifs au Bois-de-Coulonge (2007 et 2010)



**Exemples des arbres patrimoniaux
de la frange boisée menacée**

- Derrière édifice Jardins de Coulonge
- Deux chênes rouges dont un de 10+ pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)
- Estimé à plus de 250 ans

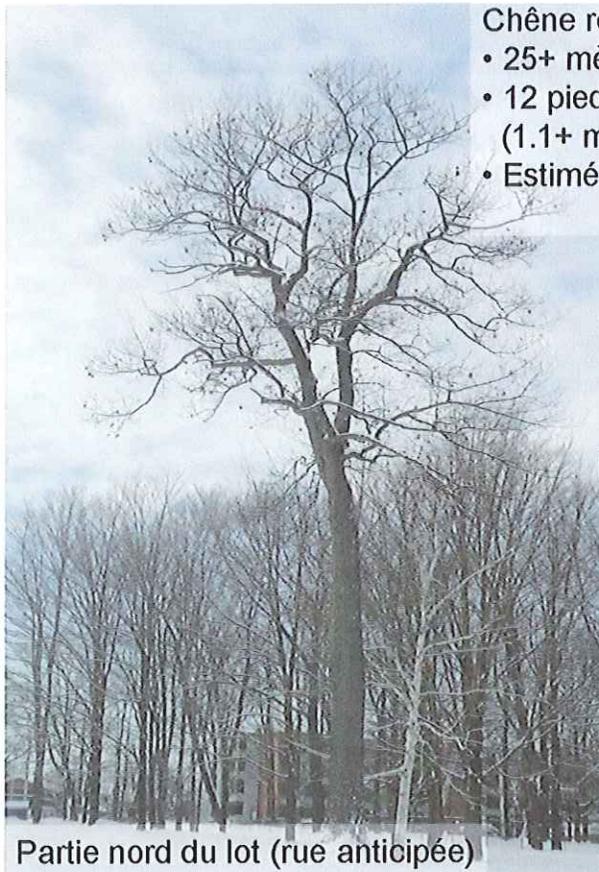


12



Sud de la frange boisée menacée

Autre chêne rouge dépassant les
10+ pieds de circonférence (1+ m de diamètre)
➤ Estimé à plus de 250 ans



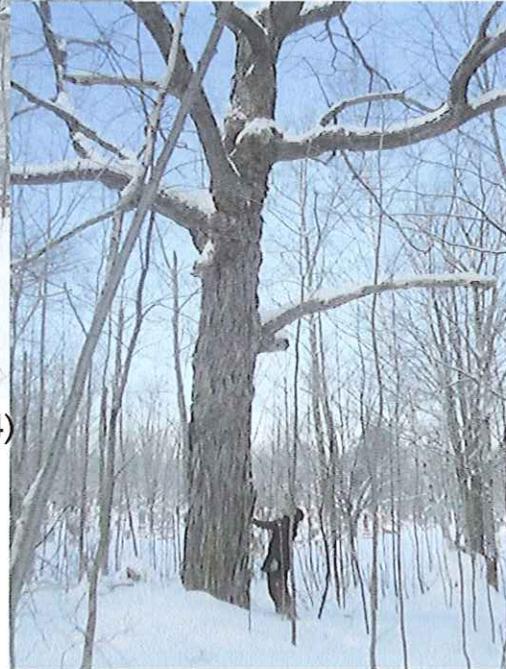
- Chêne rouge exceptionnel**
- 25+ mètres de hauteur
 - 12 pieds de circonférence (1.1+ mètre de diamètre)
 - Estimé à 250-300 ans



Partie nord du lot (rue anticipée)



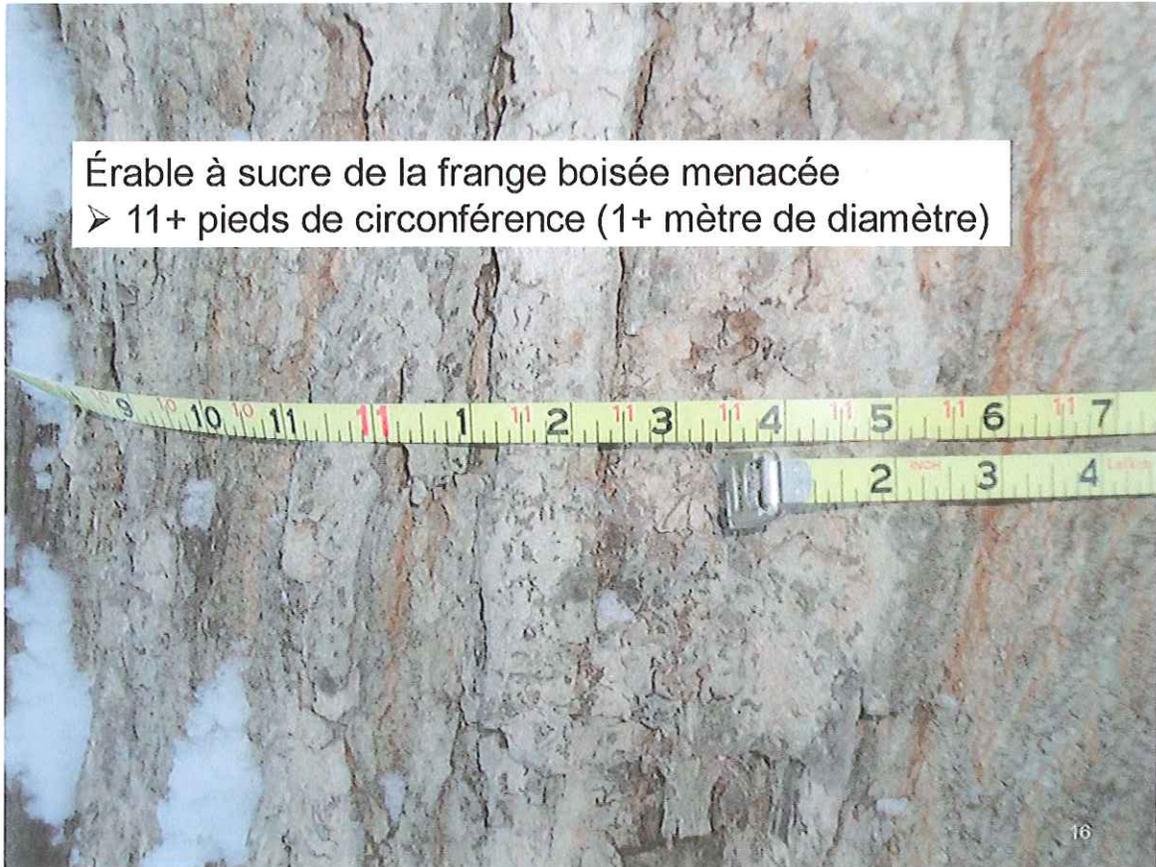
Centre de la frange
boisée menacée

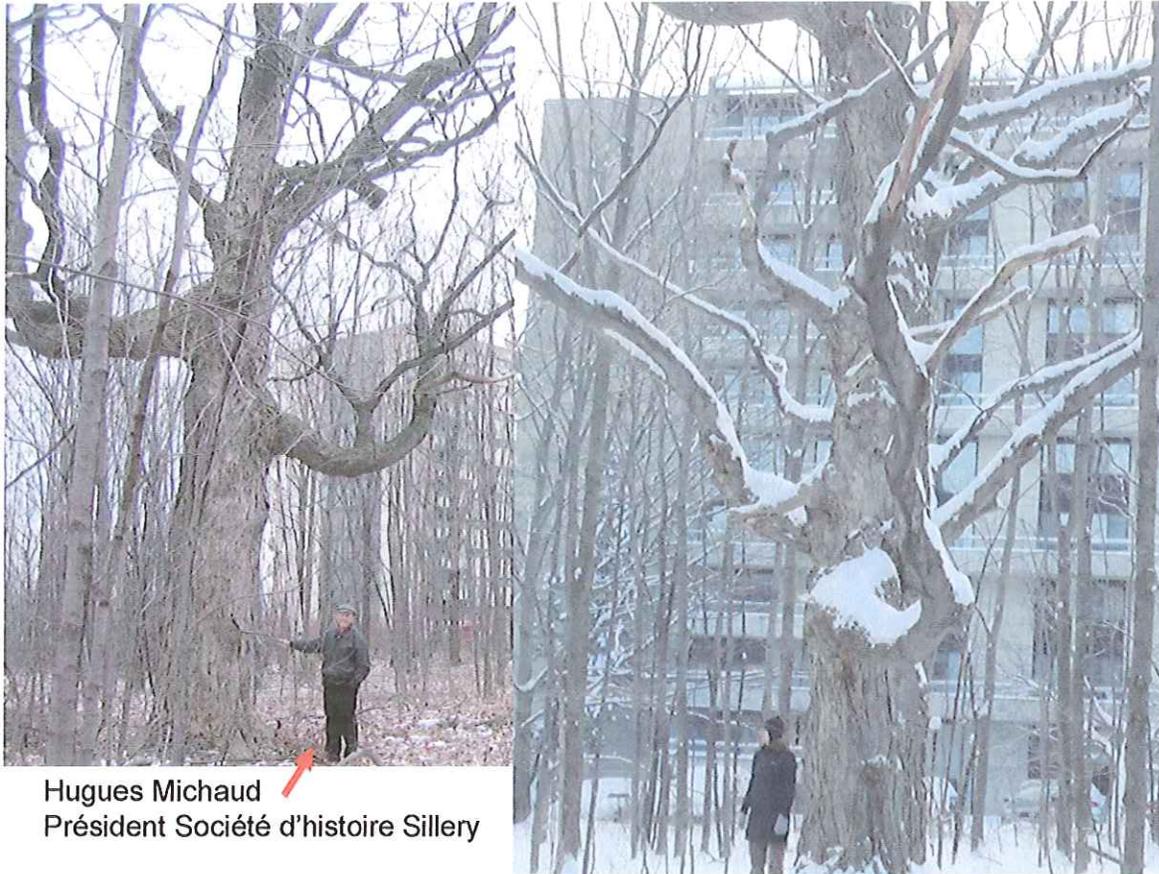


Érables à sucre exceptionnels (groupe de 4)

- 10 à 11 pieds de circonférence
- (1+ mètre de diamètre)
- Tous estimés à plus de 250 ans, voire 300 ans
- Des vestiges vivants de l'époque française
- Un tel groupe et de tels érables sont uniques à Québec, frange nord de distribution naturelle

Érable à sucre de la frange boisée menacée
➤ 11+ pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)





Hugues Michaud 
Président Société d'histoire Sillery

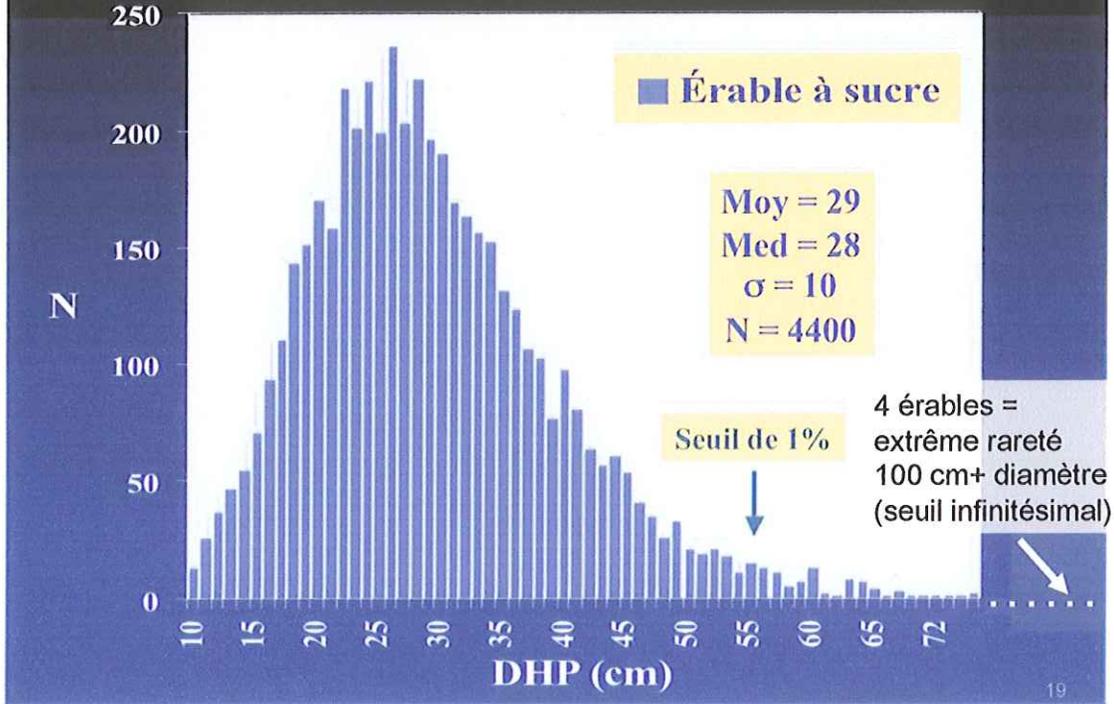


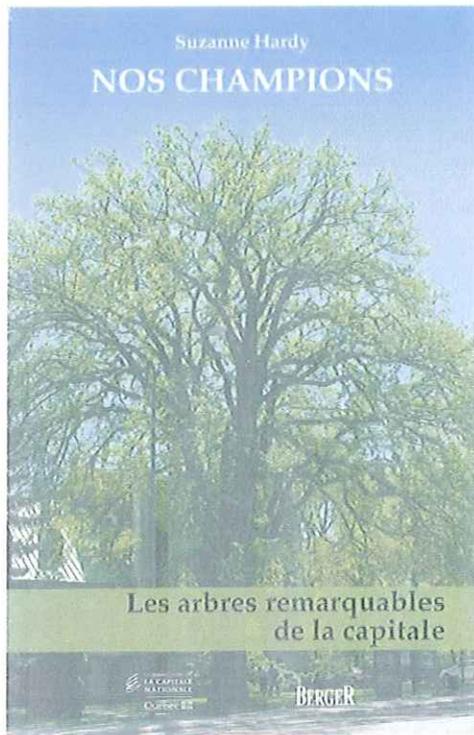
Vue estivale 2006

Érable à sucre de la frange boisée ouest (ruban de 2006, géo-positionnement par VQ)

- 11 pieds de circonférence (1+ mètre de diamètre)
- Estimé à 300+ ans
- Aspect ancien avec grosses branches latérales
- Centre de gravité exceptionnellement bas
 - = adaptation permettant de résister aux grands vents près du fleuve
 - = longévité pouvant atteindre 400+ ans

Fréquence des diamètres





Ces arbres patrimoniaux remarquables sont fichés (CCN) et font l'objet de visites touristiques: développement de la niche du tourisme écologique et patrimonial hors du Vieux-Québec



Les écuries de la villa Woodfield, datant de la première moitié 19^e siècle

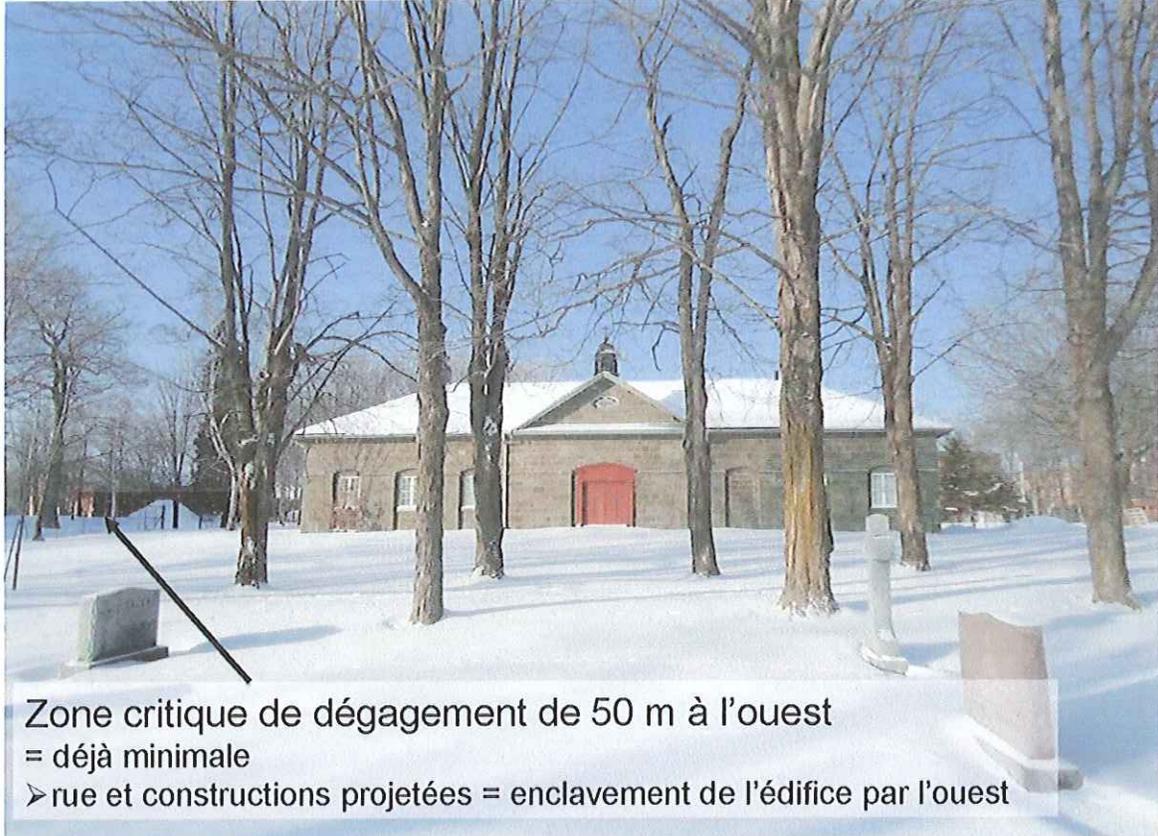
- D'inspiration palladienne sobre, unique dans l'AHS, valeur patrimoniale certaine
- Dernières traces architecturales de l'époque de ce domaine
- Situées à proximité du futur développement



21



Vue panoramique, des écuries



Zone critique de dégagement de 50 m à l'ouest
= déjà minimale
➤ rue et constructions projetées = enclavement de l'édifice par l'ouest



Écuries de la villa Woodfield:

- Zone de dégagement déjà minimale
- Effet prévisible d'enclavement
- Perte de valeur patrimoniale inestimable



Proximité déjà importante
des édifices actuels



Villa Bagatelle = enclavée
Villa Spencer-Grange = enclavée
Perte d'attrait et de valeur patrimoniale

24

- La lisière boisée actuelle garde le bâti raisonnablement éloigné et fait écran
- Arbres feuillus = dénudés 7 mois sur 12 d'où la nécessité de garder la pleine largeur pour un effet d'écran significatif
- Mince lisière résiduelle projetée sera insuffisante pour jouer son rôle d'écran et de transition

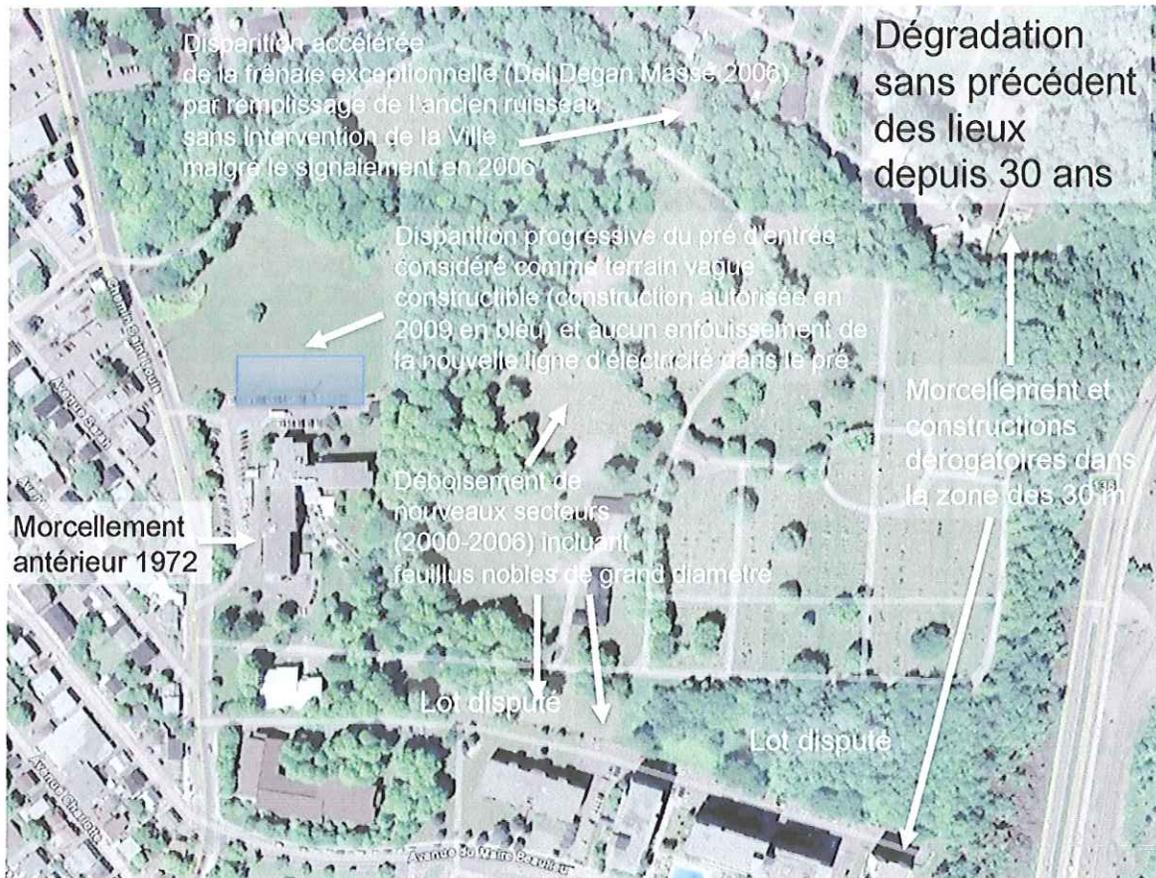


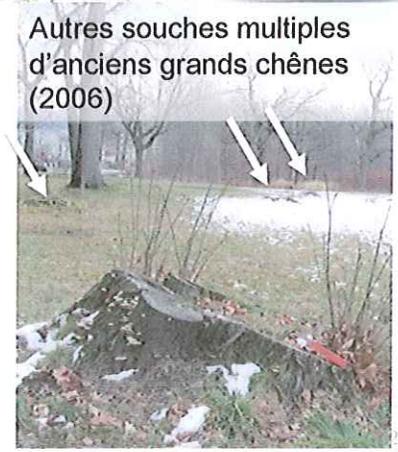
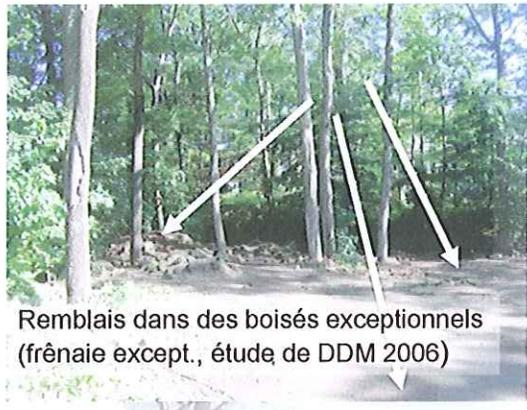
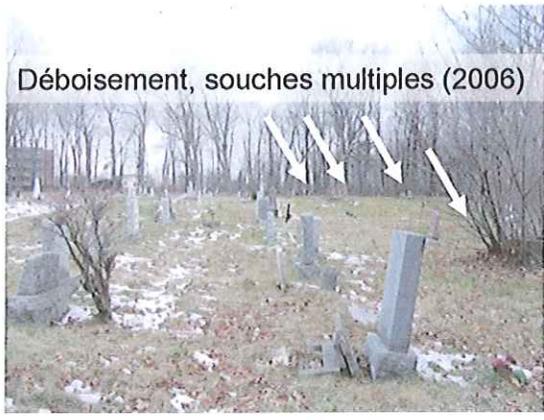
Soufflage de la neige, sels de déglacage

- Effets de lisière à plusieurs mètres dans les boisés municipaux (ici Neilson)
- Mince lisière résiduelle projetée ira en déperissant



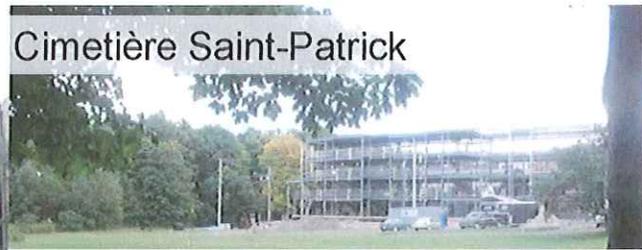
Soufflage
de neige
sur arbres
patrimoniaux
dans le lot
(déc. 2010)



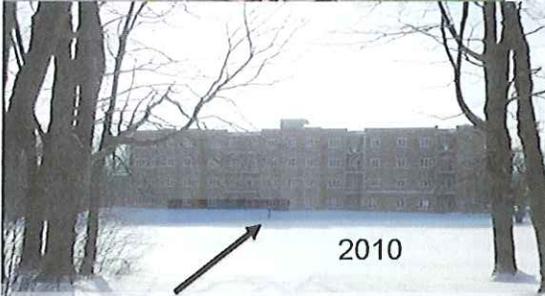




2009, Cimetière Saint-Patrick



Agrandissement de St. Brigid's Home à même le pré près de l'entrée du Chemin Saint-Louis
• aggravation d'une erreur passée (construction de St. Brigid's, Brunel et Lacroix 2010 CBBC)



Ligne électrique dans le pré, non enfouie
Aucune considération de la conservation du cadre paysager et panoramique, des prés et de l'organisation historique du territoire (règles MCCQ, Cadre gestion AHS 2010)



Sommaire des effets négatifs potentiels

- Perte d'arbres patrimoniaux uniques, vestiges de l'époque française
- Mince frange projetée de largeur insuffisante pour jouer son rôle de transition et de protection du panorama et d'isolement du cimetière
- Effets de lisière dans la mince frange projetée et dépérissement progressif à anticiper
- Perte de la ceinture verte du cimetière à l'ouest
- Dépendance de la villa du 19^e siècle devenant enclavée et grave perte patrimoniale
- Perte du cadre de recueillement nécessaire à une fonction de cimetière
- Détérioration générale du cadre paysager et panoramique dans la partie ouest
- Cimetière devenant progressivement en tout point commun aux autres cimetières situés hors de l'arrondissement historique et ne bénéficiant pas de protection

Une lisière paysagère
à grande valeur patrimoniale



Ou un cimetière comme les autres, sans la protection de ses valeurs patrimoniales multiples conférée par le statut d'Arrondissement historique (ici, Cimetière du Boul. René-Lévesque souffrant d'enclavement, l'effet est similaire à celui qui sera créé au Cimetière Saint-Patrick de l'AHS)



Annexe 2

Commentaire de Jean Bousquet au journal Le Soleil du 14 novembre 2006 à l'époque des dernières consultations de la ville de Québec sur l'avenir des propriétés conventuelles de Sillery.

Commentaire

Un patrimoine paysager unique au Québec

Dans le dossier des grandes propriétés conventuelles constituant le coeur de l'arrondissement historique de Sillery, la Ville de Québec vient de présenter un projet de développement foncier totalisant plus de 1200 unités d'habitation. La population locale et plusieurs intervenants avaient exprimé de vives inquiétudes quant à l'avant-projet du printemps, qui allait déjà à l'encontre de la mission de conservation du secteur. Voilà que le développement prend encore plus d'ampleur.

Arrondissement historique

Les grandes propriétés conventuelles sont au coeur de l'arrondissement historique de Sillery, créé en 1964 afin de conserver et mettre en valeur un patrimoine historique et naturel unique situé le long du promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines. L'arrondissement rassemble des domaines de plusieurs dizaines d'hectares hérités des grands propriétaires anglais des XVIIIe et XIXe siècles et ceux des communautés religieuses.

La Loi sur les biens culturels est claire : la mission des arrondissements historiques et naturels n'est pas de favoriser le développement immobilier, mais bien la conservation et la mise en valeur du patrimoine qui, autrement, risquerait de disparaître. Les grandes propriétés conventuelles de Sillery constituent, après l'arrondissement historique du Vieux Québec et les plaines d'Abraham, la plus grande concentration de lieux historiques et la plus grande superficie de panoramas naturels encore intacts remontant au XIXe siècle à Québec. Il y a là une ressource patrimoniale et paysagère unique au Canada.

La Commission des biens culturels du Québec, dans son étude de caractérisation de l'arrondissement de 2004, est éloquente à ce sujet : ce patrimoine est d'une valeur exceptionnelle, représentatif non seulement des coutumes architecturales et d'aménagement du territoire sous le régime anglais des XVIIIe et XIXe siècles, mais également, de la grande époque des maisons-mères et résidences d'été des congrégations religieuses qui a suivi. N'en déplaisent à certains, ces époques constituent des parties charnières de notre histoire. La valeur patrimoniale et paysagère exceptionnelle des lieux constitue donc un critère incontournable pour une mise en valeur respectueuse de la mission historique du secteur.

Projet de développement amnésique

Avec le développement immobilier annoncé, l'enveloppe externe d'édifices conventuels sera irrémédiablement transformée. Des boisés anciens et de haute valeur ainsi qu'une partie des paysages et panoramas uniques seront sacrifiés pour de grands immeubles. Ce projet est à contre-sens des principes du plan d'aménagement et de développement durable de Québec pour le secteur, ainsi que de la politique du patrimoine dont la Ville est à se doter, et qui place la conservation comme premier critère pour la mise en valeur de tels ensembles.

Le développement foncier prévu et ses effets de fragmentation des paysages prépareront le terrain à d'autres développements, comme l'ont fait le Domaine des Augustines, le Château de Bordeaux ou les tours du Châtelain, de véritables erreurs d'urbanisme. Vouloir fragmenter encore plus cet ensemble historique et en faire l'objet d'un tel développement, qu'il soit sous l'égide des promoteurs immobiliers ou celui d'un plan particulier d'urbanisme (PPU), représente une

intervention sans précédent de lobotomisation de notre histoire.

Entrer dans l'histoire par la bonne porte

Avec la saturation récréo-touristique du Vieux-Québec, un véritable plan de conservation et de mise en valeur durable de l'arrondissement historique engendrerait des retombées palpables. Prenons le mont Royal, désigné arrondissement naturel en 2005 selon la Loi sur les biens culturels, avec une injection de 15 millions \$ du ministère de la Culture pour en favoriser la protection et le potentiel éducatif et récréo-touristique. Un projet similaire est en marche pour la sauvegarde de la propriété des Pères Cisterciens d'Oka. Des fonds existent auprès des gouvernements et de grandes fondations impliquées dans la préservation du patrimoine historique.

Afin d'éviter que le futur n'efface un passé encore présent, et que l'on liquide un autre pan de notre patrimoine régional après celui du zoo de Québec, c'est d'un projet mobilisateur pour la santé psychologique et récréo-touristique de la capitale dont il faut parler : celui de la mise en valeur durable de l'Arrondissement historique de Sillery, non pas pour la possibilité foncière de ses plus beaux terrains, mais pour sa valeur historique indéniable et ses boisés et paysages naturels d'une beauté exceptionnelle. En cette période de préparation aux Fêtes du 400e, évitons qu'un large pan de l'histoire de la Ville de Québec ne s'efface et tablons sur nos véritables richesses.

* Cette lettre est adressée à madame Andrée Boucher

* M. Bousquet est lauréat de Québec et ex-président de la Commission de l'environnement de Sillery

Commentaire Jean Bousquet, professeur titulaire, foresterie, géographie et géomatique, Université Laval

Illustration(s) :

Le promontoire longeant le fleuve à l'ouest des Plaines fait partie d'un riche patrimoine historique et naturel qui est unique au Canada. - Photothèque Le soleil

Catégorie : Éditorial et opinions

Sujet(s) uniforme(s) : Patrimoine; Architecture et urbanisme

Taille : Moyen, 555 mots

© 2006 *Le Soleil*. Tous droits réservés.

Doc. : news-20061114-LS-0049

Ce matériel est protégé par les droits d'auteur. Tous droits réservés.

© 2001 CEDROM-SIJ